

**EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	09
absents	10
Procurations	00

<b>L'an Deux Mil vingt cinq</b>
<b>Le 20 Mars à 18h30</b>
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>10 mars 2025</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS :</b> BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b>
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Subventions 2025 attribuées aux associations**

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions aux Associations, rappelle les versements de l'année 2024, et fait part aux membres présents du Conseil Municipal du projet d'attribution de subventions pour 2025.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
ACCA SOCIETE DE CHASSE	300,00 €	GV HAUTEFORT	700,00 €
ADIL	170,00 €	HAUTEFORT NOTRE PATRIMOINE	600,00 €
AMICALE LAÏQUE ST-AGNAN	300,00 €	L'ANTRE DE LA WYVERNE	250,00 €
BOUGE TON BOURG	500,00 €	EAGLES OF THE ROAD	500,00 €
CAVA	1 500,00 €	LES PTITS TROUBADOURS	500,00 €
CLUB DE PETANQUE	500,00 €	PACTE TOURTOIRAC	500,00 €
CLUB DES DEUX CLOCHERS	300,00 €	RADIO PAC	100,00 €
CRISTAL FM	150,00 €	TIR HAUTEFORT SOCIETE	1 000,00 €
CROIX BLANCHE	100,00 €	TAKASOUFFLER PERIGORD	250,00 €
DIS ECOUTE ET VOIR	400,00 €	UNION SPORTIVE HAUTEFORT	3 000,00 €
EWANEWS	150,00 €	LYCEE EXCIDEUIL	50,00 €
FNACA SECTION HAUTEFORT	75,00 €		
FNATH SECTION DE PAYZAC	75,00 €	<b>Total 2</b>	<b>7 450,00 €</b>
<b>Total 1</b>	<b>4 520,00 €</b>	<b>Report Total 1</b>	<b>4 520,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>11 970,00 €</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer comme ci-dessus les subventions aux associations pour l'année 2025,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250320-2025-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025  
Publication : 21/03/2025

HAUTEFORT le 20/03/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

